



« **CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013** »

AVIS

présenté par

Eric TAUFFLIEB

1^{er} Vice-président

Membre de la commission de synthèse

SEANCE PLENIERE DU 14 FEVRIER 2007

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- ◆ Les avis des commissions du CESR,
- ◆ L'avis de la commission de synthèse,

OBSERVE :

- Que le passage d'un **Contrat de Plan** de 740 millions d'euros pour la période 2000-2006 à un **Contrat de Projets** de 623,6 millions d'euros pour la période 2007-2013, marque un changement dans la logique qui a présidé à son élaboration.
- Que par ailleurs, les parts respectives de l'Etat et de la Région s'établissent désormais à :

272,8 millions d'euros (395,4 millions d'euros en 2000-2006) et 350,8 millions d'euros (343,5 millions d'euros en 2000-2006).

- Que l'effort financier de la Région est en hausse de 2,12 % et celui de l'Etat en baisse de 31 %.
- Que le Contrat de Projets s'articule autour des 8 axes majeurs suivants :

	GRANDS PROJETS	ETAT	CRB	TOTAL
A	Améliorer les transports ferrés et fluviaux	43,0	41,1	84,1
B	Structurer l'économie et accompagner les mutations	27,4	28,3	55,7
C	Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche	49,3	58,7	108,0
D	Préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau	35,3	56,8	92,1
E	Valoriser les grands sites patrimoniaux	19,1	19,4	38,5
F	Soutenir les démarches de progrès des filières agricoles et forestières	37,6	41,5	79,1
G	Volet territorial	36,8	92,5	129,3
H	Promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale	24,6	12,5	37,1
	TOTAL en M d'euros	272,8	350,8	623,6

- Que cette contractualisation sera abondée par les programmes suivants :
 - les trois plans rivières : Rhône, Loire et Seine,
 - le Plan Massif Central,
 - les deux contrats ferroviaires : LGV (Ligne Grande Vitesse) Rhin-Rhône et Paris/Clermont-Ferrand,
 - le contrat spécifique avec VNF (Voies Navigables de France) relatif aux canaux,
 - le programme routier PDMI (Plan De Modernisation des Itinéraires).

Au vu du rapport transmis, les commissions du CESR ont effectué un certain nombre de constats.

COMMISSION 1

Constatant que certains territoires ne peuvent être irrigués que par les transports routiers, la commission 1 propose que dans certains cas, les structures qui combindraient les rails et la route soient privilégiées.

En matière économique, elle approuve que le RIES soit réaffirmé dans son rôle d'observateur régional, et veillera à ce que le CESR continue de contribuer à son travail.

Considérant que l'activité agricole et forestière est directement concernée par le volet environnemental du contrat de projet État-Région, la commission 1 suggère que dans l'animation des territoires pour un développement durable, les représentants du monde agricole et forestier soient consultés, aux côtés des collectivités territoriales. La commission juge en outre inquiétante l'évolution du nombre d'installations bénéficiant de la dotation jeune agriculteur (DJA), passé de 324 en 2000 à 159 en 2005. Elle se questionne sur les raisons de cette diminution et souhaite qu'une évaluation de la DJA soit réalisée.

Dans la mise en œuvre de modes de gouvernance participatifs, elle souhaite que ses propositions sur les conseils de développement des Pays soient prises en compte¹. Les conseillers sont en effet très attachés à la participation effective des acteurs associatifs, économiques et sociaux dans les instances des Pays.

Concernant le Parc Naturel Régional du Morvan, la commission réitère sa proposition, présentée dans l'auto saisine du CESR², d'un financement du PNR du Morvan par les quatre départements bourguignons au prorata de leur population et de leur territoire concerné.

COMMISSION 2

• Économie

- **Baisse de 63,11 % des crédits consacrés à l'économie** par rapport au précédent Contrat de Plan :
– 61,64 % pour la part État et - 64,18 % pour la part Région.
- **Changement de structure du CPER 2007-2013** : l'économie qui tenait la 2^{ème} place dans le précédent Contrat de Plan régresse à la 6^{ème} place derrière les territoires, l'enseignement, l'environnement, les transports, et l'agriculture et la forêt. Les actions se sont recentrées sur les pôles de compétitivité labellisés et les pôles d'excellence.
- **Mise en place de réseaux de veille et d'observation** : les membres de la commission se félicitent de la mise en place de cellules de veille et notamment de l'objectif affiché de la création d'une ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), conformément aux vœux émis par le CESR lors de précédentes saisines.
- Les membres de la commission regrettent toutefois ne pas trouver dans le CPER 2007-2013 des projets de valorisation des ressources énergétiques régionales telles que le charbon, et la biomasse (agricole et forestière), avec les deux volets qui en sont indissociables :
 - la recherche sur des technologies innovantes (captage, stockage du CO2 pour le charbon, méthanisation pour la biomasse),
 - l'exploitation et la valorisation des richesses.

• Tourisme

- **Constat de financements en hausse** pour le tourisme, preuve de l'importance de ce secteur qui contribue à l'attractivité de la Bourgogne, notamment grâce aux « **années thématiques** ».

¹ « Mise en place des conseils de développement en Bourgogne : replacer le citoyen au cœur de la cohésion territoriale », communication du CESR de Bourgogne, rapporteur : Gérard MOTTET, 12 décembre 2002.

² « Le Morvan et son Parc Naturel Régional, au cœur d'un enjeu de territoires et d'acteurs », avis du CESR de Bourgogne, rapporteur : Gérard MOTTET, 12 décembre 2002.

COMMISSION 3

En matière de transport (grand projet A), les conseillers sont d'accord pour le financement des aménagements portuaires.

La Région contribuera, à hauteur de 27 millions d'euros à la modernisation du réseau ferré dit « capillaire » et s'engage ainsi fortement dans le financement de l'entretien des voies ferrées. Le CESR s'interroge sur la capacité de financement des infrastructures ferroviaires par la Région et sur les limites à apporter à cette contribution dans l'avenir.

Elle note l'effort important réalisé dans ce CPER concernant la protection de l'environnement, le développement de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Elle s'interroge toutefois sur la capacité de la Région à concilier les priorités économiques et environnementales.

COMMISSION 4

En préalable à l'étude détaillée des grands projets et des actions du CPER, les membres de la commission s'inquiètent du « départ des jeunes de la Région Bourgogne ». En effet, l'avenir de la Bourgogne passe par celui de ses jeunes, et il serait bon que toutes les actions intègrent cette dimension.

La commission relève l'attention apportée aux personnes :

- dans des actions pour l'emploi (plus particulièrement pour les femmes), pour l'adaptation aux changements et la qualification, sans oublier les personnes en situation d'illettrisme,
 - dans les actions pour la qualité de la vie dont celle de la vie étudiante (logement rénové à loyer abordable, logement social en milieu rural),
 - dans les programmes d'hébergement des personnes handicapées et des personnes âgées ; toutefois la commission souhaite qu'une plus grande place soit faite à l'accueil de jour, à l'accueil temporaire ainsi qu'aux dispositifs de soutien aux familles,
 - dans les actions visant à l'amélioration des conditions de travail et à la formation, notamment en entretenant et modernisant l'appareil de formation dont les établissements de formation sanitaire et sociale.
- La Commission 4 accueille favorablement les équipements sportifs structurants de la capitale régionale : la construction d'un stade nautique et l'aménagement du stade Gaston Gérard, grands projets pour lesquels l'État participe à hauteur d'un million d'euros, hors Contrat de Projets.
- De même, les conseillers se déclarent très satisfaits de la ligne spécifique « accompagnement de la filière cheval » (F1c) qui développera l'utilisation du cheval, notamment dans les sports et loisirs.

COMMISSION 5

- Une question de méthode : les conseillers estiment ne pas bénéficier des moyens (en recul et échange avec le CRB) pour apporter un avis pertinent.

- Il manque en Bourgogne un grand projet en faveur des jeunes et de leur accès à l'emploi.

- Constat d'un éparpillement des financements destinés à l'Université et aux différentes structures de transfert, et d'une opacité concernant leurs résultats. Besoin d'une évaluation de l'atteinte des objectifs concernant les transferts de recherche en direction des entreprises. Interrogation sur l'opportunité d'une superstructure comme « AGRALE ».

- Point positif : le financement du logement étudiant, à Dijon et sur les sites territoriaux.

SECTION

La section approuve le soutien accordé à la culture scientifique, technique et industrielle (C2d) dans le Contrat de Projets Etat-Région. Elle veillera à ce que des actions significatives soient encouragées en la matière. Notamment, elle attire l'attention de l'Etat et de la Région sur l'importance d'accroître les moyens du centre de culture scientifique, technologique et industrielle de Bourgogne, organisme le mieux situé pour coordonner et mettre en valeur les initiatives.

En matière de valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel, à l'instar de la mise en réseau des oppida, la section considère que les structures de culture industrielle gagneraient à être réunies au sein d'un réseau.

Concernant le grand projet H « promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale », la section considère qu'il convient que Dijon se réapproprie l'Histoire des grands ducs de Bourgogne.

Si la section approuve le projet du pôle culture, elle craint seulement que le financement important qu'il implique n'assèche celui d'autres initiatives.

CONCLUSION

Il est important que la feuille de route du CPER ne soit pas figée et que d'éventuels projets puissent être, en fonction de l'opportunité, initiés en cours de période.

Le CESR sera particulièrement attentif à l'évolution des projets et à la consommation des sommes qui y sont affectées, ainsi qu'à l'évaluation permanente de ces dits projets.

Au sujet du suivi du Contrat de Projets État-Région, le CESR juge la périodicité des réunions insuffisante. Il suggère que le comité technique annuel soit complété par un comité régional de suivi, pour que le CESR puisse être informé de la réalisation de ce contrat.

Le CESR regrette qu'au travers des huit projets présentés, le volet économique et emploi ne soit pas pris en compte à la hauteur des problématiques actuelles.

Le CESR souhaite que les engagements contractuels signés soient respectés et tenus, contrairement à ce qui s'est produit dans le cadre du précédent Contrat de Plan.

ANNEXES

Relevé des débats relatifs au Contrat de Projets État Région

COMMISSION 1

La commission déplore une fois de plus de ne pas disposer de suffisamment de temps pour étudier les documents sur lesquels elle doit formuler un avis.

Grand Projet A : améliorer les transports ferrés et fluviaux

Considérant que les transports font partie de la réflexion en matière d'aménagement du territoire, la commission 1 salue, dans le Contrat de Projets, la consolidation des échanges au sein du Grand Est qu'induit le gros effort déployé pour les Trains Express Régionaux. Elle veillera notamment à l'amélioration effective de l'offre et des temps de parcours sur les lignes Dijon-Nevers et Laroche-Migennes.

Les conseillers approuvent l'attention portée dans le Contrat de Projets à l'amélioration du réseau capillaire, car celui-ci joue un rôle important dans la vie des citoyens.

Ils sont favorables au projet consacré à la rivière de l'Yonne, qui, en prévoyant sa mise en gabarit européen, intégrera les flux du nord de la Bourgogne dans les échanges maritimes mondiaux et ouvrira la voie au développement économique du territoire. La commission suggère à ce sujet qu'un bilan du fonctionnement des plates-formes logistiques existantes soit effectué avant d'accroître leur développement sur d'autres sites.

Constatant que certains territoires ne peuvent être irrigués que par les transports routiers, la commission 1 considère que le financement de structures qui combinerait les rails et la route serait, dans certains cas, mieux approprié que l'imbrication route-voies fluviales.

Grand Projet B : structurer l'économie et accompagner les mutations

La mutation de certaines filières induit la reconversion de territoires et de nouvelles problématiques en matière d'aménagement territorial. La commission approuve les mesures annoncées en la matière et sera attentive à ce qu'elles soient réalisées.

Elle observe que les forums et assises des territoires impulsés par la Région ont permis d'élaborer des dispositifs adaptés aux caractéristiques des territoires bourguignons. Elle ne peut que saluer la démarche et souhaiter sa réitération.

La commission approuve que le RIES soit réaffirmé dans son rôle d'observateur régional et veillera à ce que le CESR continue de contribuer à son travail.

Grand Projet D : préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau

Pour la commission 1, l'activité agricole et forestière est concernée par le volet environnemental du Contrat de Projets État-Région. L'Agence régionale de l'environnement et du développement soutenable, Alterre Bourgogne, est affirmée dans le Contrat de Projets comme un vecteur puissant de communication, de valorisation des initiatives et de mise en réseau des acteurs. La commission déplore qu'Alterre soit peu connue des agriculteurs et des forestiers. Elle suggère que, dans l'animation des territoires pour un développement durable, les représentants du monde agricole et forestier soient consultés aux côtés des collectivités territoriales.

Grand Projet F : soutenir les démarches de progrès des filières agricoles et forestières

La commission accueille favorablement le plan de financement de modernisation des élevages, car il est ouvert désormais aux petits projets. Au sujet des CUMA, elle juge positive leur ouverture à la préservation de la qualité de l'eau. Par contre, elle aurait souhaité que l'agriculture de proximité soit davantage prise en compte.

La commission juge inquiétante l'évolution du nombre d'installations bénéficiant de la dotation jeune agriculteur (DJA), passée de 324 en 2000 à 159 en 2005. Elle se questionne sur les raisons de cette diminution et souhaite qu'une évaluation de la DJA soit réalisée afin de mesurer sa pertinence. La commission craint par ailleurs que les structures agro alimentaires soient privilégiées au détriment des exploitations agricoles.

La commission 1 veillera à ce que les mesures prises améliorent la situation.

La commission regrette que la Bourgogne accueille peu de filières de transformation et constate que la profession d'agriculteur est de moins en moins rentable ; les plus values des produits étant réalisées dans d'autres régions ou pays (par exemple la viande de bœuf charollais engraisée en Italie).

Grand Projet G : volet Territorial

La commission approuve que la Région raisonne par « territoires de projets ».

Dans la mise en œuvre de modes de gouvernance participatifs, elle souhaite que ses propositions sur les conseils de développement des Pays soient prises en compte³. Les conseillers sont en effets très attachés à la participation effective des acteurs associatifs, économiques et sociaux dans les instances des Pays.

Ils se félicitent que 15 Pays soient constitués en Bourgogne, mais ils insistent sur la participation véritable des acteurs du territoire et du bon fonctionnement des conseils de développement.

La commission approuve que le Contrat de Projets État Région soutienne le Parc Naturel Régional du Morvan. Elle réitère sa proposition, présentée dans l'autosaisine du CESR⁴, d'un financement du PNR du Morvan par les quatre départements bourguignons au prorata de leur population et de leur territoire concerné.

Modalités d'exécution du Contrat de Projets État-Région

Le comité technique, co-présidé par le Directeur général des services du Conseil régional et le SGAR, se réunit une fois par an, et le comité régional de suivi, co-présidé par le Préfet et le Président de la Région, devra se réunir au moins deux fois au cours du contrat. Cette périodicité des réunions de suivi ne semble pas suffisante au CESR.

La commission 1 suggère que le comité technique annuel soit accompagné d'un comité régional de suivi, pour que le CESR puisse être informé de l'accomplissement de ce contrat.

Il est important qu'au sein du comité régional de suivi, un volet portant sur les problématiques d'aménagement du territoire soit prévu.

COMMISSION 2

- **Remarque liminaire**

Les membres de la commission notent que, même si les documents CPER ont été adressés aux conseillers dans des délais légaux, l'extrême brièveté du délai entre leur réception et la réunion de la commission ne permet pas un travail approfondi dans des conditions satisfaisantes.

³ « Mise en place des conseils de développement en Bourgogne : replacer le citoyen au cœur de la cohésion territoriale », communication du CESR de Bourgogne, rapporteur : Gérard MOTTET, 12 décembre 2002.

⁴ « Le Morvan et son Parc Naturel Régional, au cœur d'un enjeu de territoires et d'acteurs », avis du CESR de Bourgogne, rapporteur : Gérard MOTTET, 12 décembre 2002.

- **Principales observations des conseillers relatives au CPER 2007-2013**

- La négociation menée par le Président du Conseil régional a permis l'obtention d'une réévaluation de l'enveloppe initiale de 51,4 M d'euros, portant la participation de l'État à 272,888 M d'euros.

- **Comparaison des dotations du Contrat de Plan 2000-2006 et du CPER 2007-2013**

Baisse des crédits par rapport au précédent Contrat de Plan : - 15,71 % des crédits globaux (- 31,09 % pour la part État et + 1,99 % pour la part Région).

- **Économie**

- **Comparaison des dotations consacrées à l'économie dans le Contrat de Plan 2000-2006 et le CPER 2007-2013**

Baisse de 63,11 % des crédits consacrés à l'économie : avec - 61,64 % pour la part État et - 64,18 % pour la part Région.

- **Place du secteur économique dans le Contrat de Plan 2000-2006 et le CPER 2007-2013**

2000-2006 : l'économie tenait la 2^{ème} place derrière les territoires

2007-2013 : l'économie a régressé à la 6^{ème} place derrière les territoires, l'enseignement, l'environnement, les transports et l'agriculture et la forêt.

- **Notion de « grand projet »** : on peut s'interroger sur la notion de « grand projet » dans le volet économique car on se situe plus dans une démarche d'accompagnement que dans de véritables projets ; on retrouve quasiment les mêmes axes que dans le précédent Contrat de Plan (les grands projets se retrouvent dans les secteurs des transports, de l'environnement et de l'agriculture-forêt).

- **Les démarches de coopération** : les pôles de compétitivité labellisés (Vitagora et le Pôle Nucléaire Bourgogne), mettent l'accent sur des démarches collectives et visent à structurer l'économie régionale. Les pôles d'excellence : pôle de la performance (Nevers/Magny-Cours), le pôle image et ingénierie numérique (Chalon) et le pôle bois doivent permettre d'attirer les compétences et les investisseurs.

- **B2. Accompagnement des mutations économiques – réseau de veille et d'observation** : les membres de la commission se félicitent de la mise en place de cellules de veille et notamment de l'objectif affiché de la création d'une ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), conformément aux vœux émis par le CESR lors de précédentes saisines.

- Les membres de la commission regrettent ne pas trouver dans le CPER 2007-2013 des projets de valorisation des ressources énergétiques régionales telles que le charbon et la biomasse (agricole et forestière), avec les deux volets qui en sont indissociables :

- la recherche sur des technologies innovantes (captage, stockage du CO2 pour le charbon, méthanisation pour la biomasse),
- l'exploitation et la valorisation des richesses.

- **Tourisme**

- **Constat d'un financement en hausse** pour le tourisme, preuve de la volonté de renforcer ce secteur qui contribue à l'attractivité de la Bourgogne.

- Intérêt pour les « **années thématiques** » puissant levier d'action pour la promotion touristique de la Bourgogne : valorisation des différentes facettes du tourisme bourguignon et retombées économiques des actions. Il faut cependant veiller à une réactivité maximale dans la mise en place opérationnelle de ces manifestations afin de les valoriser au mieux, y compris à l'international où le tourisme s'inscrit dans un secteur fortement concurrentiel.

COMMISSION 3

Les conseillers constatent que l'actuel Contrat de Plan s'est terminé le 31 décembre 2006, sauf pour le volet routier qui est prolongé de 2 ans.

Ce nouveau Contrat de Projets resserré sur un nombre plus restreint d'objectifs comporte 2 volets transports : le ferroviaire et le fluvial. 147.220 millions d'euros y sont consacrés dont 41 millions pour le Conseil régional de Bourgogne.

1. Le volet ferroviaire est important : on constate un triplement des crédits par rapport au contrat antérieur. Des actions sont prévues sur l'infrastructure en cohérence avec le schéma de desserte (cadencement d'une partie du réseau) et les matériels utilisés.

Ce contrat prend en compte le réseau ferroviaire capillaire : Nord Morvan (Cravant-Avallon et Cravant-Clamecy) et l'Etoile de Paray (Paray-Montceau, Paray-La Clayette et Paray-Digoin-Gilly).

Concernant le réseau structurant, il apparaît des améliorations de la signalisation (entre Migennes et Auxerre et entre Etang et Montchanin sur la liaison Nevers-Dijon).

Il est prévu d'engager les études en vue de l'électrification du tronçon Nevers-Chagny (dans la perspective de la réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)).

Concernant l'axe historique PLM (Paris-Lyon-Marseille), des études sont prévues en vue de son amélioration (notamment sur la capacité du tronçon Dijon-Chagny).

Sur le tronçon Chalon-Mâcon, est envisagée la mise en place d'installations permanentes de contre sens (IPCS) pour améliorer la souplesse d'exploitation de cette ligne et ainsi contribuer aux possibilités de cadencement de cette ligne.

Une étude portera sur le schéma directeur du nœud dijonnais afin de prendre en compte l'ensemble des activités actuelles et futures de l'agglomération.

2. Le volet fluvial

Sur la rivière Yonne, sont prévus l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires en particulier à GRON près de SENS. Après l'aménagement de l'écluse Port-Renard, il est envisagé la poursuite de l'aménagement de l'infrastructure pour assurer le gabarit à 1 000 tonnes et la tenue de la ligne d'eau.

3. Il faut noter, de plus, que la Bourgogne est prise en compte dans **des contrats interrégionaux** : le plan Rhône (travaux sur la Saône, interventions sur les ports à conteneurs...), le plan Loire (prévention des inondations...), le Contrat Seine (prévention des inondations de l'Armançon), les CPER Auvergne (pour l'amélioration de la voie ferrée Paris-Nevers-Clermont-Ferrand et Franche-Comté (pour la LGV Rhin-Rhône).

Avis de la commission sur ce projet de CPER

L'actuel Contrat de Plan s'est terminé le 31 décembre 2006, sauf pour le volet routier qui est prolongé de 2 ans et qui représente une somme conséquente.

Pour l'avenir, on peut s'interroger sur la fiabilité de l'engagement de l'Etat lorsque l'on constate que dans le Contrat de Plan qui se termine, l'Etat est loin d'avoir rempli tous ses engagements initiaux.

Les transports

Les conseillers sont d'accord pour le financement des aménagements portuaires et fluviaux.

Mais, ils constatent que la Région est amenée à contribuer au financement des infrastructures, notamment sur le réseau ferré dit « capillaire ». La Bourgogne est, comme indiqué dans le projet de CPER, « dotée d'un réseau ferroviaire dense, permettant une desserte fine du territoire par les TER et jouant un rôle essentiel dans le transport du fret lié à l'économie locale ». Mais ce réseau est en mauvais état et ne permet pas d'utiliser au mieux le nouveau matériel acquis par la Région.

La Région contribuera, dans le cadre de ce CPER, à hauteur de **27 millions d'euros**, à la modernisation de ce réseau pour permettre ainsi un rehaussement des vitesses. Elle s'engage ainsi fortement **pour la première fois** dans le financement de l'entretien des voies ferrées.

Par ailleurs, et le CESR l'avait exprimé lors du vote du budget 2006, le Conseil régional a également accepté de participer au financement de la ligne LGV Rhin-Rhône. Il cofinance ainsi un secteur habituellement assuré en totalité par le niveau national.

Si le CESR comprend et réaffirme la nécessité d'un maintien des lignes ferrées en bon état pour la population et l'économie locale, il s'interroge sur la charge financière imposée aux régions. Ne serait-il pas alors normal que le péage accordé à RFF pour le passage des TER (dans le cadre de la convention TER, à hauteur de 31 millions d'euros) soit revu à la baisse en tenant compte des contributions de la Région ?

Environnement

Le Grand projet D concerne 92 millions d'euros dont 56.800 alloués par le Conseil régional. Il se répartit en 4 programmes concernant :

- la ressource en eau,
- le plan régional bio diversité,
- le plan énergie Climat,
- et l'animation des territoires pour un développement durable.

La commission a également noté le financement (en G3) du Parc Naturel Régional du Morvan pour un montant de 7 millions d'euros.

La commission note l'effort conséquent de la Région sur les aspects environnementaux. Elle s'interroge cependant sur la difficile conciliation entre les priorités économiques et environnementales qui peut conduire à des contradictions : par exemple soutien à l'agriculture, en même temps que la préservation de la ressource en eau.

Elle aurait souhaité davantage de concertation avec les associations de protection de l'environnement, notamment pour la mise en place du plan Climat.

COMMISSION 4

- **Remarques sur le CPER dans sa globalité**

Les membres de la commission notent qu'il s'agit d'un projet bien cadré, ordonné selon 8 axes majeurs, ou grands projets.

- Avec le souci de mieux structurer l'économie à partir des territoires, autour des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence, mais aussi en encourageant les filières, les réseaux, les regroupements intercommunaux, voire interrégionaux, les synergies recherche et entreprises, les initiatives s'inscrivant dans les objectifs État-Région et les politiques de proximité.
- Avec une préoccupation environnementale constante dans tous les projets.
- Avec le souci des personnes, dans le milieu rural comme à la ville :
 - Actions pour l'emploi, particulièrement des femmes, pour l'adaptation aux changements et la qualification, sans oublier les personnes en situation d'illettrisme,
 - Actions pour la qualité de la vie dont celle de la vie étudiante (logement rénové à loyer abordable, logement social en rural,
 - Actions pour les services publics en rural, l'hébergement des personnes handicapées et des personnes âgées, l'accès aux soins, la mobilité,
 - Actions pour l'amélioration des pratiques d'hygiène, de sécurité alimentaire, la culture, le sport,
 - Action avec la préoccupation de l'amélioration des conditions de travail et de la formation.

- Avec l'injonction pour les responsables des territoires (pays, communautés de communes, communautés d'agglomérations, contrats territoriaux) d'associer effectivement la société civile à la stratégie territoriale.
 - Avec le souci d'une cohérence entre les projets, entre les niveaux d'intervention et d'une certaine équité entre les territoires, tout en voulant accentuer le rôle de la capitale pour mieux insérer la Bourgogne dans l'Europe.
- **Principales observations des membres de la commission**
 - Au-delà de l'analyse détaillée des différentes actions énumérées dans le CPER, les conseillers souhaitent mettre en lumière le constat inquiétant du « départ des jeunes de la région Bourgogne ». En effet, l'avenir de la Bourgogne passe par celui de ses jeunes et il est bon que toutes les actions prennent en compte ce facteur.
 - Le CPER est un contrat qui prévoit, estime des financements. Mais on peut se poser la question de la valeur de la parole de l'État : les financements seront-ils pérennes et le « agir ensemble » sera-t-il au rendez-vous ?
 - L'évaluation du CPER 2007-2013 : les membres de la commission prennent acte des objectifs et des principes régissant le dispositif de suivi de l'actuel CPER permettant d'assurer un état d'avancement régulier et un dispositif de suivi auquel le CESR est associé. Cependant, les conseillers souhaitent être destinataires d'un bilan du précédent Contrat de Plan mettant en relation les programmations prévues et les réalisations effectuées. Au-delà des bilans financiers, le détail des projets avec la mention de l'écart entre le prévu et le réalisé fournirait des éléments concrets (notamment, et à titre d'exemple : les crédits non utilisés et annulés dans des programmes précédents relatifs à l'humanisation des maisons de retraite).
 - **La santé et les politiques sociales**
 - Le pôle AGRALE (C1c) et le pôle Santé – STIC (C1d) visent notamment à conforter la recherche en fédérant des équipes d'excellence sur une thématique innovante. Les conseillers font part de leur intérêt pour ces actions qui se situent dans le prolongement des préconisations du CESR en matière de santé.
 - L'adaptation des structures pour personnes âgées (G5). Les conseillers prennent acte des objectifs de l'action, de la volonté de contribuer à une meilleure couverture des besoins non satisfaits en matière d'offre de service en direction des personnes âgées et handicapées.

Cependant, les conseillers font part de leur souhait de voir mieux prendre en compte certains aspects :

- Développer les structures d'accueil temporaire et d'accueil de jour, ainsi que l'aide aux accompagnants. Il faut souligner que 80 % des personnes âgées sont prises en charge par les familles, il conviendrait de favoriser tous les dispositifs de soutien à ces familles qui assument parfois une très lourde tâche.
- Suite à la fermeture de lits dans les hôpitaux psychiatriques et à la pénurie de psychiatres dans les hôpitaux, il est nécessaire de mener des actions volontaristes dans ce secteur afin de mieux prendre en compte les « handicaps psychiatriques », et notamment tout le secteur de la gériopsychiatrie.
- Les conseillers notent avec intérêt la volonté de construire une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises et des territoires (B2f) en entretenant et modernisant l'appareil de formation (réseau AFPA, pôles d'excellence et établissements de formation sanitaire et sociale). À cet égard, ils souhaitent attirer l'attention sur la situation matérielle des IFSI (Instituts de formation en soins infirmiers). Certains d'entre eux connaissent une situation matérielle très dégradée : locaux trop exigus, mal adaptés aux contraintes pédagogiques ou en mauvais état général (vétusté des installations électriques, problèmes d'étanchéité, non respect des normes de sécurité ...).

- **Le logement**

- La commission se montre favorable à l'action « logement et qualité de la vie étudiante » (C3) et plus particulièrement à la rénovation et construction de bâtiments visant à remplacer 900 chambres actuelles sans confort par 900 logements rénovés, tout en maintenant un coût de loyer abordable.

- **Les sports**

- Les conseillers prennent acte de deux grands projets dans la capitale régionale, équipements sportifs structurants : la construction d'un stade nautique et l'aménagement et mise aux normes du stade Gaston Gérard, pour lesquels l'État participera à hauteur d'un million d'euros, hors Contrat de Projets.
- Les conseillers se déclarent très satisfaits de la ligne spécifique « accompagnement de la filière cheval » (F1c) : de nombreux projets vont s'inscrire dans cette action, dont l'utilisation du cheval dans le domaine des sports et loisirs.

COMMISSION 5

Les conseillers considèrent que les documents qui leur ont été remis sont complexes. Ils auraient souhaité bénéficier d'explications de la part des services de l'État et de la Région. Ils estiment difficile d'émettre un avis dans ce contexte.

Ils considèrent que certains points sont très précis (C3c) mais que d'autres, en revanche, restent vagues. Ils auraient, en particulier, souhaité des informations plus précises sur le nouveau pôle AGRALE (C1c) et son intérêt. Ils constatent le désengagement de l'État par rapport au contrat précédent.

Les conseillers regrettent que l'emploi et la formation professionnelle ne soient pas plus pris en compte dans ce contrat de projet. Des moyens sont attribués à l'accompagnement des mutations économiques par le biais d'aides aux créateurs d'entreprises ainsi que par l'adaptation des ressources humaines. Ils s'interrogent cependant sur l'efficacité de la GPEC pour créer de l'emploi.

Ils considèrent qu'il aurait été sans doute plus utile de financer les mesures d'orientation vers l'emploi. Ils constatent que l'aide à l'insertion des jeunes et, en particulier, le soutien au réseau des Ecoles de la seconde chance (E2C) ne bénéficie pas de financements dans ce cadre.

Ils approuvent l'augmentation des crédits consacrés à la recherche, mais considèrent comme peu lisibles les dispositifs destinés à réaliser l'interface entre cette dernière et les entreprises de la région. Ils notent une complexification du paysage de la recherche et se demandent quelle sera l'efficacité des organismes de transfert.

De même, les préoccupations de développement équilibré du territoire n'apparaissent pas comme des points forts de ce contrat.

Certains éléments sont jugés positifs :

Le logement étudiant est bien pris en compte, à Dijon, mais aussi sur les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne. Cette préoccupation avait été relevée par le CESR dans son avis sur « les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne ».

Le Polytechnicum (C1) qui vise à rapprocher les écoles d'ingénieurs de Bourgogne va dans le bon sens, mais il est difficile de donner un avis à l'heure actuelle. Le projet AGRALE reste encore peu précis (une superstructure de plus ?).

SECTION

La section approuve le soutien accordé à la culture scientifique, technique et industrielle, (C2d) dans le Contrat de Projets Etat-Région. Elle veillera à ce que des actions significatives soient encouragées en la matière. Notamment, elle attire l'attention de l'Etat et de la Région sur l'importance d'accroître les moyens du centre de culture scientifique, technologique et industrielle de Bourgogne, organisme le mieux situé pour coordonner et mettre en valeur les initiatives.

La section observe que désormais les utilisations des Technologies de l'Information et de la Communication sont sectorielles, et intégrées dans chaque projet, ce qui rend d'autant plus urgent leur accès par tous les Bourguignons.

Grand Projet E : valoriser les grands sites patrimoniaux

La section culture et TIC se félicite que les grands projets de mise en valeur du patrimoine bourguignon se concrétisent enfin.

Il serait souhaitable que les sociétés savantes de Bourgogne intéressées soient associées au grand projet 2010 du « réseau clunisien », les objectifs principaux de ce projet rejoignant pleinement celui des sociétés savantes.

En matière de valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel, à l'instar de la mise en réseau des oppida, la section considère que les structures de culture industrielle gagneraient à être réunies au sein d'un réseau. A ce propos, la section suivra avec attention le projet d'écomusée éclaté qui devrait voir le jour sur le territoire du Parc Naturel Régional du Morvan.

La section se réjouit que le lavoir des Chavannes à Montceau-les-Mines, monument rare, fasse l'objet d'une reconversion et d'une mise en valeur muséographique.

Grand Projet H : promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale

Concernant le grand projet H « promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale », la section considère qu'il convient que Dijon se réapproprie l'Histoire des grands ducs de Bourgogne.

La section approuve le projet du pôle culture et l'opportunité de réunir dans le même complexe un établissement d'enseignement supérieur, une médiathèque et un lieu d'exposition en matière d'art contemporain. Elle craint seulement que le financement important qu'il implique n'assèche celui d'autres initiatives.

Il serait notamment pertinent que la ville de Dijon soit dotée d'un équipement dédié à la danse.

AVIS ADOPTE PAR 51 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Renaud ABORD de CHATILLON
au titre de l'Union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne**

« C'est une contribution sous forme de remerciements. En effet, lors des premières esquisses du Contrat de Projets, les sommes inscrites pour la filière bois étaient très faibles. Tous les acteurs se sont mobilisés (Etat avec le Ministre de l'Agriculture, services préfectoraux, CESR, et au tout premier rang, le président de la Région), répondant à la demande de notre secteur. J'avais, en effet, écrit notamment à tous les parlementaires et au président de Région et présidents de Conseils généraux.

La même mobilisation peut et doit aboutir pour le pôle de compétitivité forêt-bois. Des industriels ont déjà décidé de s'implanter, d'autres étudient leur implantation. Or, il n'y a pas d'industrie viable sans innovation et recherche ; par ailleurs, les industriels déjà implantés en Bourgogne, qui vont voir s'implanter de nouveaux acteurs, ont eux aussi besoin d'innover. L'obtention d'une décision favorable pour ce pôle revêt une grande importance pour la Bourgogne ».



Intervention de Jean-Louis BILLET au titre de Force Ouvrière

« Les orientations stratégiques de l'Etat en direction des régions : au-delà des pôles de compétitivité !

Plus généralement, les débats récents sur la politique régionale ont trop souvent porté ce message simpliste pour l'action de l'Etat central en termes de dilemme efficacité-équité :

- soit laisser faire et favoriser la concentration pour être efficace et donc avoir une plus forte croissance dans la compétition internationale en développant des pôles de compétitivité, ou d'excellence plus ou moins nombreux,
- soit mener une politique d'équité territoriale qui conduit à saupoudrer les ressources entre des régions n'affichant pas les mêmes performances, ce qui conduirait à l'inefficacité et au gaspillage selon les tenants de la première approche.

Ainsi, d'un côté on ne tient compte que des facteurs liés à l'offre (les liens innovation technologique-production-compétitivité) et donc à la taille (les grands pôles), de l'autre, on ne cible pas les politiques en privilégiant l'égalité des territoires sans tenir compte ni de la compétitivité des activités qui y sont installées, ni des décalages qui peuvent exister entre l'équité territoriale et l'équité sociale.

Or, il n'y a pas nécessairement de contradiction entre ces différentes orientations, entre l'équité et l'efficacité, surtout dans un monde où la trop grande agglomération induit aussi des coûts élevés (coûts fonciers, environnement, qualité des relations sociales, ghettoïsation des périphéries urbaines...). S'il n'existe pas d'opposition systématique entre efficacité (de la polarisation) et équité sociale, l'intervention en faveur des territoires ne peut être confinée au registre de la compensation par redistribution sociale. Placée sur le plan global de l'action publique, la politique de réduction des inégalités territoriales peut dans certains cas améliorer l'intérêt général. Cela est d'autant plus important que les analyses conduisant à ce découpage binaire entre l'efficacité de la polarisation et l'équité sociale de la redistribution territorialisée ou non sont souvent fondées sur des logiques d'offre (excluent la demande) d'une part et sur les activités manufacturières (excluent les services).

Aussi, les aspects liés à la dynamique de la demande doivent être pris en compte. En outre, l'autonomie de la localisation des ménages, dans un contexte de vieillissement démographique, d'inégalités intergénérationnelles face à l'accès au logement et en termes de patrimoine et de revenus, n'est pas suffisamment prise en compte. Or, sa prise en considération ouvre d'autres voies possibles pour la politique régionale. Une orientation stratégique de l'Etat doit prendre en compte la nature de la relation et de son lien de causalité entre la localisation des ménages, selon qu'ils sont actifs ou retraités, riches ou pauvres, qualifiés ou non qualifiés, mobiles ou immobiles, et la localisation des entreprises.

Les régions ne disposant pas des mêmes atouts, et n'ayant pas emprunté les mêmes chemins de développement, d'autres voies que le simple regroupement en un même lieu des activités ayant des liens technologiques entre elles (nécessaire au demeurant) peuvent être explorées.

Je conclurai en citant un chiffre : au cours des dernières années, la Bourgogne a perdu quelques 10 000 jeunes de moins de 30 ans.

On dit que l'avenir d'un pays est sa jeunesse ; n'oublions donc pas que la jeunesse bourguignonne est l'avenir de la Bourgogne.

Pouvoir y faire des études, c'est bien mais il est aussi de la responsabilité de l'Etat, à travers ses choix politiques et économiques, de pouvoir y rester ».



Intervention de Jean-Marc ZAMBOTTO au titre de la CFDT

« Aujourd’hui, pour la CFDT, force est de constater, au bilan de clôture des opérations prévues par le dernier CPER, que les engagements pris à la signature n’ont pas été atteints, notamment en ce qui concerne les infrastructures de transport ferroviaires et fluviales.

Suite au manquement de l’Etat qui n’a pas entièrement honoré sa signature, souvent la Région a dû pallier le désengagement de l’Etat en finançant sur ses fonds propres des études pour ne pas mettre en péril certains projets comme la modernisation de la voie ferrée Nevers-Montchanin.

La CFDT s’interroge donc en premier lieu sur la fiabilité de la signature de l’Etat.

Parmi les axes majeurs définis au futur CPER, la CFDT s’inquiète sur les grandes distorsions constatées entre certains volets. Entre celui de l’économie et emploi comprenant entre autres la filière agro-économie et celui de l’agriculture (filiales agricoles, viticoles et forestières), soutenir les démarches de progrès ne semble pas relever des mêmes enjeux financiers (55,7 M d’euros pour l’économie et 83,3 M d’euros pour l’agriculture). Les mutations économiques ne sont pas terminées. Adapter l’outil industriel aux mutations actuelles et accompagner ces mutations nécessiteront des moyens. Alors que des coopérations avec les régions voisines auraient été plus pertinentes, la Bourgogne s’est singularisée en présentant des projets de pôles de compétitivité strictement régionaux. Sur le volet tourisme, si les financements prévus sont en hausse, la précarité est de plus en plus importante chez les salariés des Offices de Tourisme par exemple.

Sur l’objectif affiché par le CPER de la création d’une ARACT, la CFDT s’en félicite et est prête à engager des discussions avec tous les partenaires sociaux et dans la suite des propositions faites récemment par le CESR sur le logement social, la CFDT note avec satisfaction les efforts prévus dans le cadre du volet territorial des agglomérations.

Concernant le grand projet D sur le développement durable, si nous nous félicitons des engagements prévus au CPER, pour le plan Energie Climat, tant pour le développement des énergies renouvelables que pour la maîtrise des consommations, nous observons des contradictions entre certains projets et leurs politiques d’accompagnement (gestion des déchets et industrie, ressource en eau et agrochimie, risque inondation et agriculture intensive, qualité environnementale du bâti et formation professionnelle...).

Enfin, la CFDT rappelle son attachement au suivi régulier du contrat de projet, base indispensable aux évaluations et bilans du CPER. Sur le suivi, nous notons le choix d’indicateurs précis et la mise en place d’un comité régional de suivi du CPER comprenant l’Etat, les collectivités signataires et le CESR.

Les évaluations doivent permettre de mesurer la contribution des actions financées, question fondamentale. Ces projets financés auront-ils atteint les objectifs fixés ? Quel sera leur effet d’entraînement sur les activités socio-économiques et les politiques ?

Même si ce CPER représente un effort dans le développement régional, il faut en relativiser l'importance car nous avons pu constater dans d'autres régions voisines que les investissements partagés entre la Région et l'Etat était autrement plus ambitieux notamment au niveau des projets interrégionaux.

La CFDT votera cet avis ».



Intervention de Jocelyne WROBEL au titre de l'URIOPSS

« Je sais qu'on ne peut traiter tous les problèmes dans le cadre du CPER mais je souhaite que le CESR et la Région se mobilisent sur la situation de la jeunesse. Vous l'avez évoqué dans votre discours introductif et je m'en réjouis.

Pour ma part, j'ai appelé l'attention des adhérents de l'URIOPSS Bourgogne sur ces questions dans mon éditorial de janvier de notre revue interrégionale.

Les jeunes actifs sont aujourd'hui en moyenne, beaucoup plus diplômés qu'il y a trente ans. Entre 1975 et 2000, l'âge moyen de fin d'études a augmenté de trois années. Si les personnes sans diplôme ou faiblement diplômées restent les plus touchées par le chômage, il n'en reste pas moins vrai que les jeunes diplômés ont de plus en plus de mal à s'inclure dans le monde du travail, l'augmentation de l'emploi qualifié n'ayant pas été aussi forte que celle de l'offre de diplômés.

Les premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 (INSEE) montrent que la part du chômage de longue durée est de nouveau en augmentation, notamment parmi les jeunes. Je n'ai pas trouvé de statistiques plus récentes.

Les formes particulières d'emploi comme l'intérim, les CDD, les contrats d'apprentissage, les stages et contrats aidés représentent 13,6 % de l'emploi salarié contre 13,3 % en 2004. Les emplois à temps partiel ont particulièrement progressé (17,2 % des actifs contre 16,6 % en 2004) et bon nombre de salariés les subissent plus qu'ils ne les choisissent.

De nombreux jeunes connaissent une ou plusieurs périodes de chômage plus ou moins longues, passent de stage en stage, de CDD en CDD ou acceptent des emplois ne correspondant pas à leur formation initiale ou faiblement rémunérés, plutôt que de rester sans emploi. Cela leur donne un terrible sentiment d'injustice, la précarité salariale se conjuguant évidemment avec les difficultés de logement, de socialisation.

Comme l'a dit mon collègue Jean-Louis Billet, la commission n° 4 a constaté lors des récentes réunions que de nombreux jeunes quittent notre région. Notre taux de chômage est plus bas que celui de la moyenne nationale. Ce n'est pas grâce à l'augmentation de notre tissu économique mais plutôt la conséquence du vieillissement démographique de la Bourgogne. Nous ne pouvons laisser faire cet exode de notre jeunesse sans réagir.

Je pense qu'il ne peut y avoir de politique sociale juste à l'égard des plus faibles, des personnes handicapées, des personnes âgées, sans d'abord, une véritable politique de développement de l'emploi pour tous. Le cri d'alarme du mouvement Génération-Précaire doit être entendu par tous ; il est, à mon sens, le signe avant coureur d'une grave crise en préparation ».



Intervention de Jacky DUPAQUIER au titre de la CFTC

« Pour la CFTC, nous ne retrouvons pas suffisamment au travers de ce Contrat de Projets Etat-Région des propositions qui ont été faites lors de l'élaboration de certains des avis du CESR, par exemple sur les conseils de développement des Pays, sur le Châtillonnais et son désenclavement, sur le maillage des territoires, sur la filière pierre.

L'organisation des forums sur les territoires avait fait ressortir certaines priorités qui sont insuffisamment prises en compte ou non coordonnées entre elles.

Ce phénomène risque d'amplifier la concurrence entre les Pays plutôt que de contribuer à leur complémentarité et à leur solidarité, comme il risque d'augmenter les disparités entre les zones rurales et les agglomérations.

Ce Contrat de Projets fait trop peu ressortir le rôle fédérateur de la Région même si nous reconnaissons que les projets retenus sont de nature à favoriser le développement de ces territoires ».



Intervention de Michel MAILLET au titre de la CGT

« Lors du lancement des nouveaux contrats de projets, le gouvernement avait annoncé une grande révolution dans leur conception et prônait une nouvelle génération de contrats. Prétendant que les anciens contrats de plan devenaient un catalogue de mesures non abouties, les objectifs affichés portaient essentiellement sur la limitation du nombre des projets et leur réalisation effective. Cependant, dans cette appréciation, l'Etat « oubliait » que cette situation résultait essentiellement du non-respect de ses engagements du fait des restrictions budgétaires. Par ailleurs, les contrats de projets devaient porter prioritairement sur des investissements d'envergure ou d'intérêt national.

Ces choix ont conduit effectivement à une baisse notable des crédits affectés (10,5 milliards d'euros pour les contrats de projets 2007/2013 contre 19,5 milliards pour les contrats de plan 2000/2006). De plus cette logique pèse fortement sur les efforts à porter particulièrement dans une région ou sur un projet d'intérêt interrégional (sauf ceux concernant les massifs de montagne ou les bassins fluviaux).

De notre point de vue, c'est, en regard de ces considérations qu'il convient de jeter un regard sur ce Contrat de Projets Etat - Région 2007/2013 pour la région Bourgogne. C'est ce que nous allons tenter de faire avant de porter une appréciation sur le projet d'avis qui est soumis au vote.

Tout d'abord, concernant les montants financiers et leur répartition entre les deux contractants :

- le total du Contrat de Projets 2007/2013 s'élève à 623,6 millions d'euros dont 272,8 millions pour l'Etat et 350,8 millions pour la Région
- le précédent contrat de plan s'élevait au total à 740 millions d'euros dont 396 millions pour l'Etat et 344 millions pour la Région
- même si les périmètres et la logique sont différents, il n'en reste pas moins que les montants globaux baissent de 15,7 % et que l'Etat consacre 31 % de moins au nouveau CPER alors que la Région en consacre 2 % de plus (à euros courants qui ne tient donc pas compte de l'inflation)

D'autre part, nous lisons dans la maquette financière en annexe 1 que le total du Contrat de Projets s'élève à 900,3 millions d'euros. C'est-à-dire que 276,7 millions d'euros (soit 30 % du montant total) seront financés par les autres collectivités territoriales et les établissements publics de l'Etat. Il est à noter cependant qu'en regard des différents projets, il n'est souvent pas indiqué quelle collectivité va financer et combien. Qu'en est-il donc réellement de l'avancement de la négociation avec ces collectivités et ne vont-elles pas se trouver mises devant le fait accompli ?

Concernant la démarche de projets, il nous apparaît bien difficile de relever de véritables projets, tant un certain nombre de mesures des 8 axes proposés s'apparentent aux mesures d'accompagnement du précédent contrat de plan et dans la continuité de ce qui a été engagé. Pour notre part, nous considérons être un grand projet un engagement portant sur des actions nouvelles, dans un domaine nouveau et structurant, devant conduire à des actions sur le long terme. C'est à partir de cette définition que nous n'avons pu relever que 5 grands projets : le réseau ferroviaire structurant de l'axe

Metz-Dijon-Lyon, l'étude pour l'électrification de la ligne Dijon-Nevers dans la perspective de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique, le plan régional biodiversité, le plan énergie climat, la filière bois régionale et ses trois volets de valorisation (ressource, bois énergie et première transformation). Même s'ils peuvent être assimilés à des grands projets, nous excluons les 2 pôles de compétitivité et les pôles d'excellence, qui font l'objet d'autres financements par ailleurs et qui existaient déjà avant ce nouveau Contrat de Projets.

Quelques éléments d'appréciation sur quelques axes du Contrat de Projets qui nous tiennent particulièrement à cœur en regard de notre vision d'organisation syndicale :

- Axe A : améliorer les transports ferrés et fluviaux

Nous relevons avec satisfaction que les efforts pour le développement du transport ferré sont en nette progression par rapport au précédent CPER (68,1 millions d'euros contre 28,9). En particulier, l'objectif de structurer les dessertes ferroviaires transversales nous paraît une bonne orientation. Cependant, comme nous le relèverons dans le débat sur le projet d'avis relatif à la convention pour l'exploitation du TER, nous ne sommes pas d'avis que ce soit à la Région de financer les équipements et les rénovations du réseau ferré.

- Axe B : structurer l'économie et accompagner les mutations :

Le développement économique se situait au deuxième rang dans le précédent CPER. Dans le nouveau, il régresse au sixième rang (derrière les territoires, l'enseignement supérieur et la recherche, l'environnement, les transports, l'agriculture et la forêt) avec une baisse de 63 % des sommes affectées et seulement 8,9 % du montant total du CPER, contre 21,5 % auparavant.

Mis à part le soutien aux 2 pôles de compétitivité et aux pôles d'excellence, il n'y a pas de projet pouvant permettre le développement de l'emploi en regard des fortes difficultés que rencontre l'économie régionale ces dernières années, notamment dans l'industrie.

Nous regrettons en particulier de ne pas trouver dans ce volet des projets pouvant déboucher sur des industries innovantes et sur des emplois, comme c'est le cas pour la valorisation des ressources énergétiques régionales que sont le charbon et la biomasse (agricole et forestière), avec les deux volets qui en sont indissociables :

- la recherche sur des technologies innovantes (captage et stockage du CO2 pour le charbon, méthanisation pour la biomasse)
- la valorisation des filières pour l'exploitation des ressources

Mais cependant, nous nous félicitons de l'engagement pris par les deux contractants pour la mise en place d'une ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) que l'ensemble des organisations syndicales réclame depuis des années.

- Axe C : renforcer l'enseignement supérieur et la recherche :

Nous pourrions nous féliciter que la part consacrée à l'enseignement supérieur et à la recherche augmente (17,3 % dans le nouveau CPER contre 15,4 % dans le précédent) et qu'elle se situe au deuxième rang. Cela pourrait signifier qu'enfin il a été pris conscience des retards de la Bourgogne dans ce domaine. Cependant, à y regarder de plus près, il semble bien que la structuration de la recherche autour de 4 pôles d'excellence vise plus à répondre prioritairement aux besoins d'améliorer la compétitivité des entreprises (c'est le cas pour AGRALE autour du pôle VITAGORA), qu'à situer la Bourgogne dans une démarche de développement de la recherche publique.

Par ailleurs, nous avons de sérieux doutes sur l'efficacité de la multiplicité des structures dans la mesure où aucune démarche n'a été engagée pour évaluer celles qui existent. D'autre part, certaines vont travailler sur des domaines d'activité qui se superposent avec des centres de recherche publics nationaux (par exemple le pôle AGRALE). Quelles peuvent en être les conséquences sur les moyens financiers et les personnels de la recherche pour ces pôles publics, déjà fortement pénalisés dans le pacte pour la recherche du gouvernement Villepin ?

- Axe D : préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau :

La démarche de développement durable sous-tendue fortement dans cet axe nous paraît bien de nature à répondre aux problématiques environnementales posées actuellement. Cependant, nous l'avons déjà dit, nous regrettons qu'elle n'intègre pas la dimension « énergie » dans laquelle la Bourgogne a de véritables atouts.

Sur un aspect plus général :

Le précédent contrat de plan intégrait des moyens pour la lutte contre l'exclusion et l'aide à l'insertion. De même le volet politiques territoriales apportait des moyens pour la cohésion sociale dans les villes. Même si elles apparaissent en transversal dans les différents axes, les actions dans ces 2 domaines seront essentiellement pilotées (sans démarche de contractualisation) par le plan BORLOO de cohésion sociale sur lequel le Conseil Economique et Social national a rendu un avis très critique.

Pour terminer sur le projet d'avis qui nous est soumis, il nous paraît ne pas répondre aux différentes préoccupations soulevées ci-dessus. Il est vrai aussi que les conditions dans lesquelles, une nouvelle fois, notre assemblée a été contrainte de travailler, ne facilitent pas l'élaboration d'un avis pertinent.

C'est pour ces raisons que le groupe CGT s'abstiendra ».

Intervention de Maddy GUY à titre personnel

« Je voudrais personnellement exprimer un regret : c'est l'absence dans le Contrat de Projets de vision européenne et internationale pour la Région, alors que dans le contexte actuel de mondialisation, le positionnement international est une nécessité pour le développement des entreprises et donc pour le développement économique régional.

Je précise ma pensée : dans les huit axes majeurs qui ont été cités en page 2, je pense que le développement international avait sa place notamment lorsque l'on parle de compétitivité et d'attractivité.

Je pense également que lorsque l'on évoque, page 26, la structuration de l'économie et l'accompagnement des mutations, le développement international est au même titre que l'innovation, moteur essentiel de la compétitivité et de la croissance du territoire.

Le développement international est, à mon sens, un axe majeur du développement économique qui mériterait d'être exprimé en tant que tel et qui nécessite, si l'on veut le réussir, une forte volonté politique ».

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'environnement

« La Région accompagne l'Etat pour résoudre la quadrature du cercle : l'opposition entre compétitivité et développement durable.

Il est vrai que la Région se présente elle-même comme une « terre de paradoxes ». Elle le prouve en faisant le grand écart, voire un grand saut en arrière avec son soutien au nucléaire, au charbon et donc à l'effet de serre ou à la LGV Rhin-Rhône. Mais d'abord, c'est quoi, le développement durable ? L'objectif théorique est de définir des schémas qui concilient les trois aspects, économique, social, et environnemental des activités humaines, ces trois piliers étant complétés par la législation européenne intégrant la participation des citoyens aux processus de décision.

Aujourd'hui, les industries les plus polluantes ou socialement néfastes se réclament toutes du développement durable, tout comme la plupart des partis politiques ont soutenu le pacte HULOT comme l'arbre soutient le pendu.

Bref, les associations attendent plutôt des actes politiques appropriés. Le projet de programme opérationnel du FEDER, dans son chapitre sur le développement durable, énumère bien quelques vérités incontournables : la qualité de l'eau, la biodiversité régressent, notamment. Mais pour l'essentiel, il ne prend aucun engagement pour inverser les tendances pernicieuses, au contraire.

Ainsi, nous aurions aimé connaître le contenu du Plan Climat de la Région pour pouvoir « participer » au débat et aux orientations, lesquelles seront déterminantes pour être en cohérence avec les objectifs prioritaires affichés de l'Etat et de l'Europe sur la dimension environnementale du développement durable.

Ainsi, nous aurions aimé savoir comment la Région, qui n'y est pourtant pas contrainte, va concilier la destruction irrémédiable des zones humides et de la biodiversité de la Bresse, le maintien de corridors biologiques, la menace sur l'alimentation en eau potable et l'irrigation ferroviaire interrégionale par les TER, avec la réalisation inutile et coûteuse de la LGV Rhin-Rhône.

Ainsi, nous serions curieux de savoir comment la Région va concilier son soutien à l'agriculture intensive ou le soutien à la fabrication industrielle d'agro carburants avec la préservation des ressources et de la qualité de l'eau... : la moitié des fruits, légumes, céréales ainsi que les nappes superficielles et souterraines contiennent déjà des pesticides en constante augmentation (rapports DGSC et Agences de l'eau).

Ou comment elle va résoudre la « promotion de l'efficacité énergétique » avec son soutien au nucléaire reposant sur le gaspillage de l'électricité et se faisant inévitablement au détriment des investissements massifs nécessaires au décollage de ressources renouvelables et créatrices d'emplois... durables.

M. Patriat disait lors de la dernière plénière « les avancées technologiques vont plus vite que leur appropriation culturelle et sociale ». Il en est de même pour l'environnement dans ses relations avec les infrastructures... et les choix des élus. Malgré sa résurgence dans les discours, la protection de l'environnement reste le domaine de toutes les dérogations : on s'en occupe quand tout le reste est décidé, financé, qu'on a satisfait les lobbies et les lubies. Nous attendons avec impatience l'appropriation culturelle et politique de l'urgence écologique par les élus et autres décideurs, parce que nous voyons se multiplier des « zones de non-droit ».

Les orientations majeures ne sont d'ores et déjà pas eurocompatibles. Cela promet des recours juridiques. Le besoin n'est pas de nouvelles lois ou directives, mais d'appliquer celles qui existent. Il faudrait sortir de la logique d'opportunisme, électoraliste et clientéliste qui prévaut aujourd'hui, et qui revient à protéger l'environnement quand tout le reste a été fait, et si ça ne gêne personne. Comment ?

- Quand la politique d'objectifs de long terme est définie, les politiques de protection de la nature (les plus en retard) et les impératifs sociaux (emploi, logement social...) deviennent opposables non plus en aval des projets d'aménagement du territoire, mais dès la phase d'élaboration,
- L'Etat, responsable des engagements internationaux renforce son rôle de garant du respect de ces engagements et des lois nationales

Nous attendons de la Région qu'elle respecte les associations de protection de la nature et de consommateurs, qu'elle reconnaisse équitablement leur représentation de l'intérêt général.

Dans le domaine qui nous est propre, et paraît-il transversal, nous faisons des propositions pour un **plan régional d'actions pour la protection de l'environnement**, et, dans l'immédiat, réitérons celle de la création d'un **Comité régional pour la biodiversité et le patrimoine naturel**, réunissant associations, élus, administrations, consulté en amont des décisions, et participant ensuite à l'évaluation. Nous rappelons l'engagement non tenu de la Région pour des **assises bi annuelles de l'environnement**, comme le CESR les avaient initiées dans un passé récent ».

Intervention de Gérard MOTTET
personnalité qualifiée

« Au nom des conseillers économiques et sociaux du département de l'Yonne, je voudrais exprimer ma satisfaction aux représentants de l'Etat et de la Région d'avoir pris en compte l'aménagement de la rivière Yonne jusqu'à Laroche-Migennes.

Ces aménagements, compatibles avec les préoccupations environnementales et le développement durable, contribueront à la dynamique économique de la Bourgogne du Nord dans ses relations avec le Grand Bassin Parisien et l'espace maritime mondial.

Ils permettront de conforter les relations d'aménagement du territoire déjà mises en œuvre entre la Région Bourgogne et la Région Ile-de-France dans l'intérêt même des deux régions et des territoires concernés ».

Intervention d'Hubert CAMUS à titre personnel

« Mon intervention sera brève et en deux parties :

- d'une part, en tant que président de la commission n° 2 « Développement économique, emploi, innovation », nous déplorons du peu de temps que nous avons eu pour travailler sur le Contrat de Projets Etat-Région,

- d'autre part, à titre personnel et au travers d'une relecture plus approfondie, il m'est difficile de trouver un ou plusieurs projets économiques pour la Bourgogne, projet économique, qui je vous le rappelle est facteur d'emplois et de dynamisme pour une région.

J'espère que ce contrat ne sera pas figé pour les six prochaines années et pourra évoluer en fonction des facteurs économiques et surtout que notre partenaire, l'Etat, honorera la totalité de ses engagements ».

Intervention de Pierre JARLAUD
au titre de la réinsertion sociale, missions locales, PAIO et entreprises d'insertion

« Le Contrat de Projets Etat-Région présente deux avantages importants au moins :

1. d'abord, il définit de grands projets adaptés aux nécessités d'une région et il mobilise plusieurs partenaires, chacun avec leurs moyens sur la mise en œuvre de ce projet,
2. ensuite, il assure une pérennité de l'action. Peu nombreuses sont les démarches qui peuvent se satisfaire d'une année pour leur mise en œuvre et dont les résultats sont attendus après un laps de temps court.

L'étalement d'un financement sur 5 années est pour cela très précieux.

C'est pour cette raison que l'on peut regretter de voir de gros dossiers abandonnés par le CPER quand ils nécessitent un partenariat fort et un étalement sur plusieurs années ...

C'est en particulier le cas de la situation des jeunes en difficulté. On peut regretter que le Contrat de Projets Etat-Région n'ait pas affiché une grande résolution, celle d'un programme « jeune » ambitieux apte à extraire de la précarité ces jeunes trop nombreux.

On sait que la Bourgogne n'est pas bien placée dans le classement national pour la situation de ses jeunes. Les plus « diplômés » s'échappant vers des terres plus prometteuses et les plus éloignés de l'activité économique recherchant localement des emplois auxquels trop souvent ils ne peuvent accéder faute d'adéquation entre leur qualification et les besoins du marché du travail.

Certes des actions ponctuelles présentent sans doute chacune une certaine efficacité autour de la formation, autour de l'apprentissage, quelques acteurs y travaillent activement : l'AFPA, l'ANPE, les missions locales... mais tous ces satellites manquent d'une fusée porteuse forte, d'objectifs identifiés et d'un calendrier pluriannuel précis.

Le Contrat de Projets nous offrait cette opportunité, elle n'a pas été approfondie et on peut le regretter, il y avait là une occasion à saisir ».